
Zone de nature sauvage de Tasmanie (Australie) No 181ter

1 Identification

État partie

Australie

Nom du bien

Zone de nature sauvage de Tasmanie

Lieu

État de Tasmanie

Inscription

1989

Brève description

Dans une région qui a subi de fortes glaciations, ces parcs et réserves, avec leurs gorges profondes, qui couvrent une superficie de plus d'un million d'hectares, constituent l'une des dernières étendues de forêt pluviale tempérée du monde. Les vestiges découverts dans les grottes calcaires témoignent de l'occupation humaine de la région depuis le Pléistocène jusqu'à la fin de l'ère glaciaire. Près des côtes, il existe des vestiges d'occupation pré-européens plus récents.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

14 mars 2012

2 Problèmes posés

Antécédents

En 1982 et 1989, le bien du patrimoine mondial de la zone de nature sauvage de Tasmanie (TWWHA) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien mixte au titre des critères culturels (iii), (iv) et (vi) et sur la base des quatre critères naturels (vii), (viii), (ix) et (x). En 1989, le bien a été étendu, principalement au nord et à l'est. Il couvrait alors une superficie de 1,38 million d'hectares, soit 20 % de l'État de Tasmanie. Il n'y avait pas de zone tampon.

En 2010, une extension du bien concernant 21 petites zones adjacentes aux limites est et sud, qui font partie de parcs nationaux ou de réserves de l'État, a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial (Décision 34 COM 8B.46). Simultanément, le Comité accueillait avec satisfaction l'intention de l'État partie d'ajouter la zone de conservation du sud-ouest allant du sud de Melaleuca à Cox Bight lorsque les permis d'exploitation minière auraient expiré, et demandait à l'État partie de veiller à ce que la protection et la gestion

du bien, au sein des limites modifiées, tiennent compte des décisions précédentes du Comité du patrimoine mondial concernant l'état de conservation du bien existant, notamment la gestion des menaces dans les régions limitrophes de ses limites.

Dans son rapport sur l'état de conservation du bien de 2011, l'État partie informait que les 21 zones de parcs nationaux et de réserves de l'État, dont l'ajout au bien avait été approuvé par le Comité à sa 34e session en 2010, sont aujourd'hui incorporées à la zone du patrimoine mondial et sont couvertes par le Plan de gestion du bien du patrimoine mondial de la zone de nature sauvage de Tasmanie (TWWHAMP). La loi nationale sur l'environnement protège les valeurs du bien du patrimoine mondial des menaces provenant de l'intérieur comme de l'extérieur des limites modifiées.

Modification

La modification proposée vise à ajouter la zone de conservation sud-ouest au sud de Melaleuca à Cox Bight, une zone de 3 810 hectares entourée du bien existant de tous les côtés sauf au sud, où sa limite longe la côte, achevant ainsi la proposition d'extension mise en avant en 2010.

L'État partie informe que les problèmes liés à l'exploitation minière sont résolus pour la zone concernée par la proposition d'extension ainsi que pour la zone de conservation d'Adamsfield qui était la dernière zone comprise dans le bien du patrimoine mondial où l'exploitation minière était autorisée dans le cadre du TWWHAMP. Les dernières concessions ont été abandonnées volontairement et les concessionnaires correctement indemnisés par le gouvernement de la Tasmanie. L'État de Tasmanie a également introduit des processus administratifs afin de garantir qu'à l'avenir ces terres ne seront incluses dans aucune demande d'exploitation minière et qu'elles seront exclues du champ d'application de la Loi tasmanienne de développement des ressources minières de 1995, qui devrait interdire toute future autorisation d'exploitation minière dans ces deux zones.

La zone proposée comme extension au bien du patrimoine mondial verra son statut foncier modifié par la loi en parc national afin de compléter l'arsenal législatif interdisant l'exploitation minière et d'offrir à la zone la protection de la Loi sur les parcs nationaux. Ce changement législatif devrait entrer en vigueur le 30 septembre 2012. Une déclaration de gestion qui tient compte des valeurs du patrimoine mondial devrait être achevée d'ici le 30 juin 2012, dans l'attente de son intégration dans le TWWHAMP en 2015.

La zone proposée pour extension comprend des sites culturels qui complètent ceux qui sont déjà compris dans le bien. Ce sont des sites côtiers et d'autres sites d'importance pour la communauté aborigène ainsi que le *Needwonnee cultural walk*, un projet commun de la communauté aborigène et du service des parcs et de la vie sauvage de Tasmanie (*Tasmanian Parks and Wildlife*

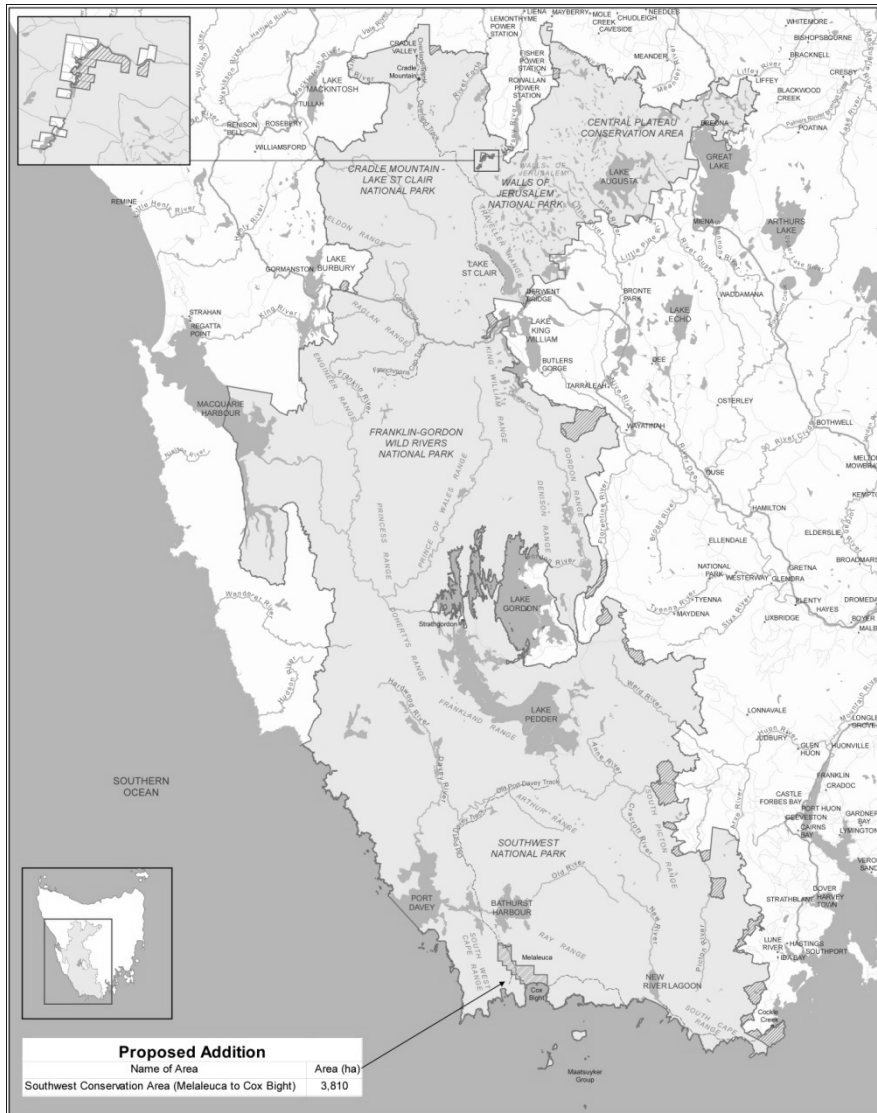
Service). Cette promenade interprétative montre comment la communauté aborigène vivait et gérait cette région, dont le paysage (à Cox Bight au sud de Melaleuca) contient l'histoire de la création des Aborigènes de Tasmanie.

L'ICOMOS considère que cette proposition d'extension est appropriée, car elle soutient et contribue à la valeur universelle exceptionnelle du bien.

3 Recommandations de l'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition de modification mineure des limites de la Zone de nature sauvage de Tasmanie, Australie, soit **approuvée**.



Plan indiquant les délimitations révisées du bien